Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260219-06_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 19 février 2026

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René BOUAN, Maire.

Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MARTIN Françoise, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SUIRE Thierry.

Excusés : AUBIN William, RAULT Philippe (procuration à Sylvaine PLESTAN) et ROBISSOUT Josiane (procuration à Chantal BOUAN).

Secrétaire de séance : PORCHER Aurélie

2026.06 – Avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie du SDE22

Le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le règlement général à la protection des données (RGPD),
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- Suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Vu le projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie en annexe,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide le projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie du SDE22.**

Pour extrait conforme,
Le 19 février 2026
Le Maire,
René BOUAN

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)